



GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Rapport d'activité

# 2024

**DIAV**  
**Délégation interministérielle**  
**à l'aide aux victimes**

# I Sommaire



## I Chiffres clés de l'année

**43,95 millions d'euros**

consacrés à la politique publique de l'aide aux victimes  
(action 3 du P101 « aide aux victimes », contre 42,6 M€ en 2023)

**34,7 millions d'euros**

dédiés aux associations locales et nationales

**Plus de 20 déplacements**

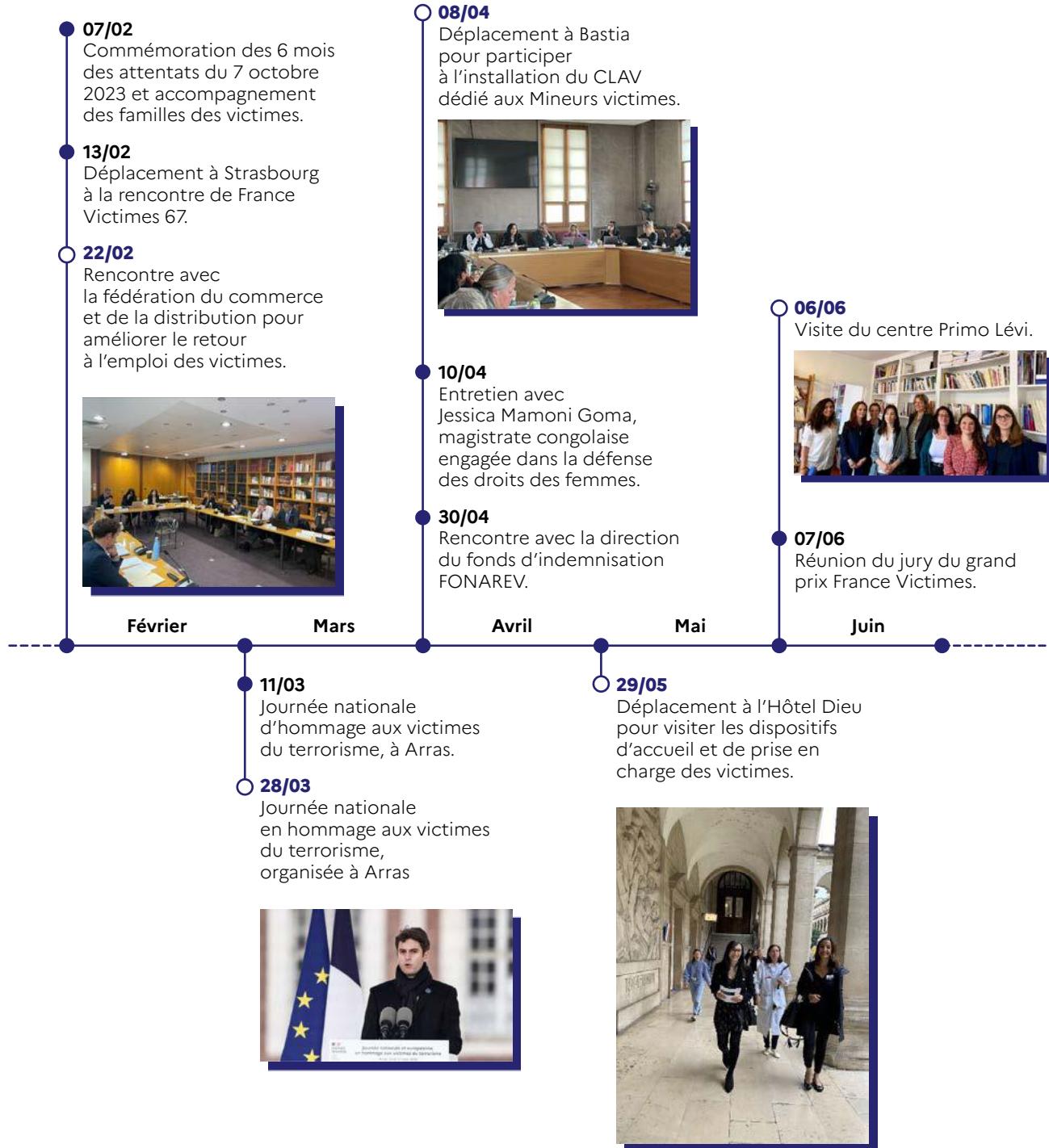
à travers la France et à l'étranger

**30 CLAV**

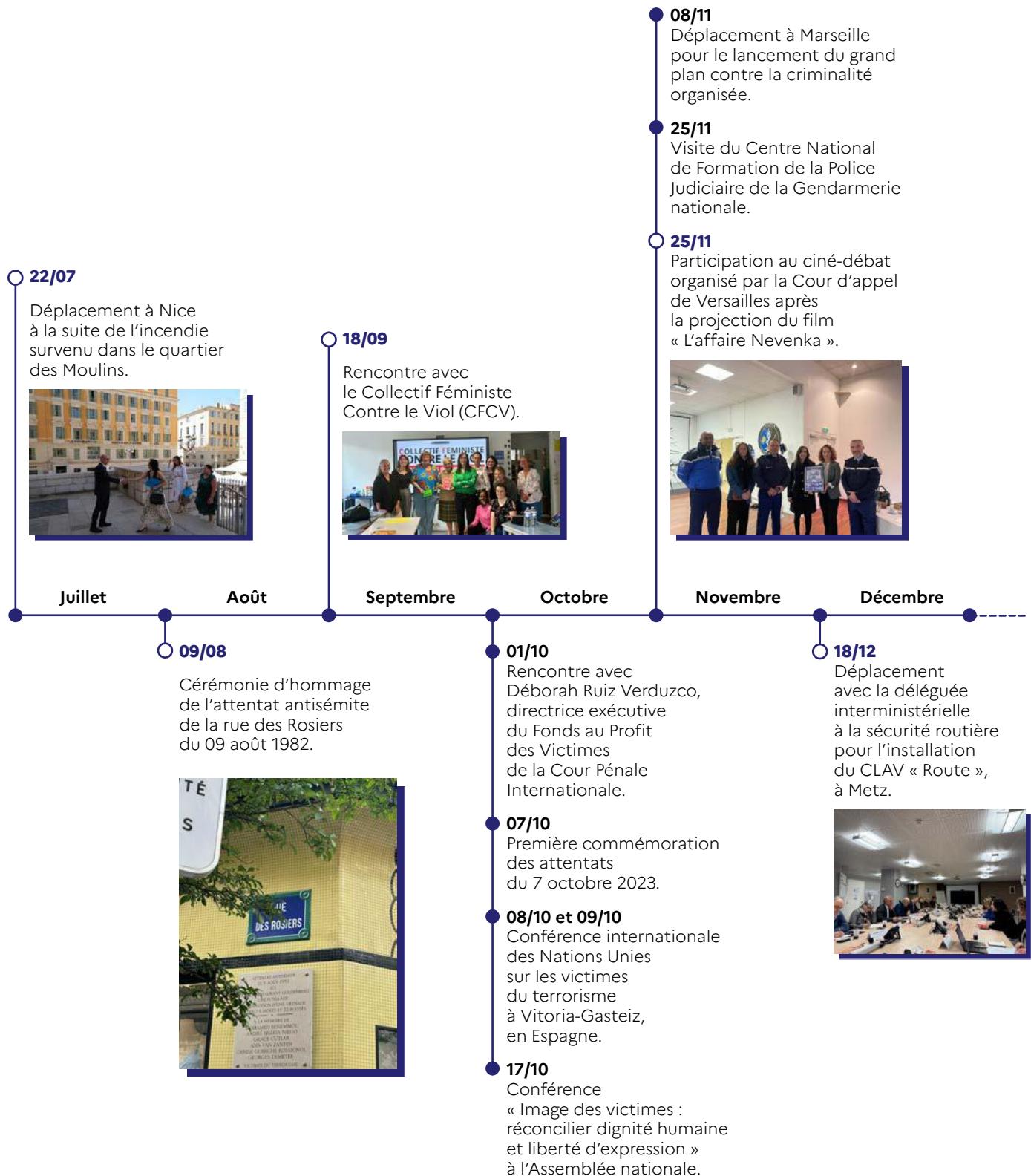
organisés en présence  
de la délégation

**35  
associations  
reçues**

# Les temps forts



© Crédits photos : Délégation interministérielle à l'aide aux victimes



# I Édito

Parler d'aide aux victimes, c'est d'abord parler de chacun d'entre nous. Des femmes, des hommes, des enfants, pour qui le destin bascule subitement. Il n'y a pas de règle générale, mais bien des tragédies individuelles bousculant le cours de nos existences.

Parler d'aide aux victimes, c'est ensuite interroger notre Humanité. En France, plus de 3,2 millions de personnes sont victimes d'une infraction chaque année. Pourtant, seulement 12 % d'entre elles bénéficient d'un accompagnement. À la douleur insoutenable du drame ne doit pas s'ajouter le sentiment insupportable de la solitude. C'est pourquoi l'accompagnement est un devoir de solidarité nationale et de fraternité : nous pouvons tous mieux protéger les victimes.

Parler d'aide aux victimes, c'est enfin porter le regard là où la société ferme trop souvent les yeux. Mettre des mots sur des maux plus lourds, entendre des récits où la mort est coutumière, voir des images auxquelles nos esprits ne seront jamais préparés.

Mais où il existe des peurs, nous devons y voir de l'espoir. Des parcours exceptionnels, du courage, de la résilience. Parce que la vie continue, les victimes ne doivent pas être réduites à un statut. Car elles sont en première ligne pour défendre nos valeurs.

Tandis que 2024 s'achève, je souhaite mettre à l'honneur ces valeurs, l'engagement de toutes les victimes, mais aussi de celles et ceux qui œuvrent, dans l'ombre, pour les accompagner au quotidien. Ces acteurs associatifs et institutionnels sont les chevilles ouvrières de l'aide aux victimes. Ils incarnent la main tendue lorsque le pire empêche de se relever.

Collectivement, nous avons conduit de nombreux travaux, guidée par une seule boussole, celle de l'intérêt des victimes. Comprendre, échanger, agir. C'est ainsi que nous avons avancé tout au long de l'année 2024.

Comprendre ce que les victimes, familles endeuillées et proches attendent, partir de leur vécu et non des idées reçues. Échanger avec tous les professionnels et partenaires engagés pour améliorer l'accompagnement des victimes. Agir pour offrir un chemin, permettre de se reconstruire, envisager un avenir.

Parmi les nombreux projets portés cette année, je souhaite avoir un mot particulier pour le guichet unique des victimes. Après des mois de concertations, d'auditions et de visites de terrain, un rapport a été remis au garde des Sceaux.

Le guichet unique est une réponse forte au besoin d'accompagnement des victimes. D'abord, pour leur apporter ce dont elles ont le plus besoin : la connaissance de leurs droits. Ensuite, pour permettre un accompagnement pluridisciplinaire, au-delà du seul volet juridique. Enfin, pour simplifier le parcours, tout en le personnalisant lorsque celui-ci se fait sur la durée. Je remercie l'engagement de mes équipes sur ce projet et veillerai à ce que son expérimentation en 2025 réponde aux attentes des victimes.

D'autres événements ont ponctué l'année 2024, notamment la conférence « Images des victimes : réconcilier dignité humaine et liberté d'expression ». Lorsque la vie bascule dans la tragédie, comment affronter les images abominables diffusées dans les médias et sur les réseaux sociaux, qui empêchent les victimes de surmonter le traumatisme ? À travers des témoignages bouleversants, la conférence a rappelé que les images des victimes n'appartiennent pas à la société, tout comme leurs histoires.

Enfin, dans le cadre de la nouvelle stratégie nationale de lutte contre les maltraitances 2024-2027 et des mesures prévues pour renforcer la prévention, le repérage et l'accompagnement des victimes de maltraitances, il a été décidé que l'instance du CLAV puisse traiter des maltraitances envers les adultes vulnérables en 2025.

Ainsi, notre délégation s'est engagée dans des travaux préparatoires, avec la constitution d'un groupe de travail chargé de préciser la démarche, définir les modalités de mise en œuvre, la composition ainsi que les missions du CLAV. Notre objectif sera ainsi d'assurer la déclinaison de la mesure à l'intention des victimes les plus vulnérables.

2024 fut une année intense, synonyme d'avancées. 2025 sera tout aussi riche en nouveaux défis. Mes équipes et moi-même nous tiendrons en première ligne pour les relever. Afin d'honorer la mémoire de ceux partis trop tôt, et d'accompagner au mieux ceux qui restent, se battent et forgent notre admiration. Nous le leurs devons.



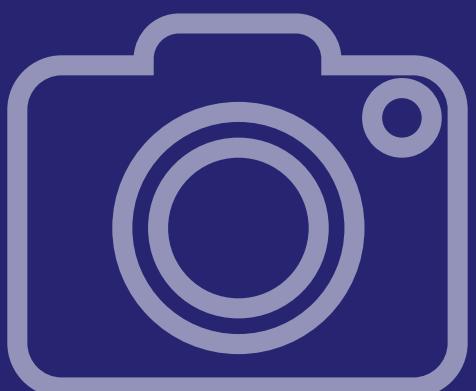
© Crédit photo : Corentin Hulpic

**Alexandra Louis**  
déléguée interministérielle  
à l'aide aux victimes

## La délégation interministérielle à l'aide aux victimes



© Crédit photo : Ministère de la Justice



1

# Comprendre les attentes pour améliorer l'accompagnement des victimes

La délégation interministérielle à l'aide aux victimes a toujours été engagée en faveur d'un meilleur accompagnement des victimes, mais également force de propositions nouvelles pour améliorer leur situation.

Pour concevoir ces dispositifs innovants, tous les travaux sont pensés et menés aux côtés des acteurs de terrain et avec les personnes victimes, afin d'aboutir à des projets répondant aux attentes concrètes des victimes et de leurs proches.

## Le guichet unique des victimes : bâtir un accompagnement innovant, humain et efficace

L'aide aux victimes est un enjeu de solidarité et de résilience nationale. Il s'agit d'être aux côtés de celles et de ceux dont la vie est impactée par un drame, qu'ils soient victimes de tout type d'infractions pénales ou de catastrophes naturelles. La France a fait le choix dans les années 1980, sous l'impulsion du ministre de la Justice Robert Badinter, de s'appuyer sur le milieu associatif pour construire le dispositif public d'aide aux victimes. Depuis, l'accompagnement des victimes s'est fortement développé et structuré avec aujourd'hui trois grandes fédérations, l'une généraliste - France Victimes - et deux spécialisées dans les violences faites aux femmes - FNSF et FNcidff.

Toutefois, la majorité des victimes ignore encore l'existence de ces dispositifs :

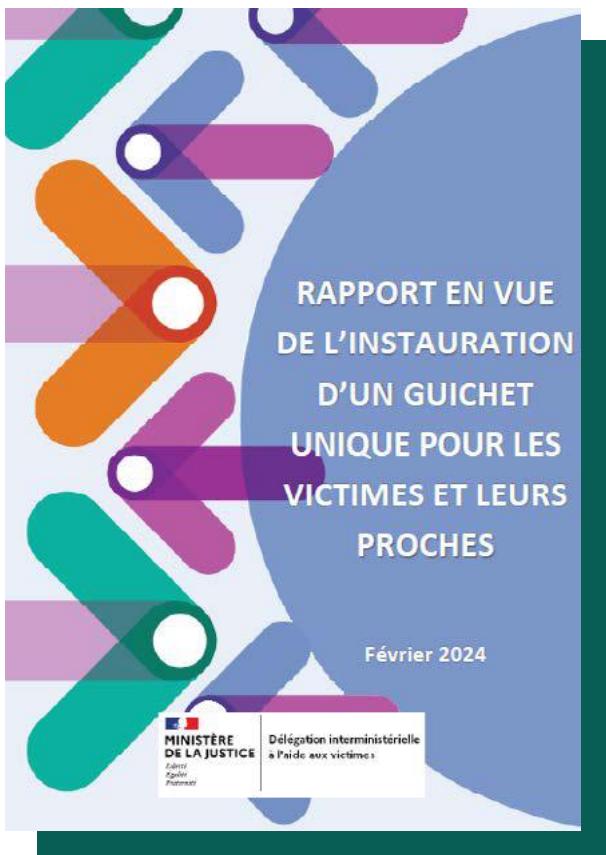


C'est la raison pour laquelle, lors de la présentation du plan d'action issu des États généraux de la Justice, le ministre de la Justice Éric Dupond-Moretti a demandé à Alexandra Louis, déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, de réfléchir à « l'instauration d'un guichet unique ouvert aux victimes et à leurs familles pour les aider et les accompagner dans toutes les démarches et procédures ».

La délégation interministérielle à l'aide aux victimes a dès lors lancé une vaste concertation nationale en présence du garde des Sceaux le 7 septembre 2023 avec :

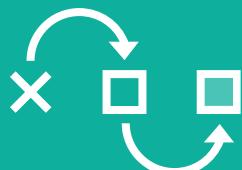


Ce travail a abouti à l'élaboration de 52 recommandations en 4 axes distincts, présenté dans un rapport remis au garde des Sceaux en février 2024



Le projet de « guichet unique des victimes » constitue un important projet de société visant à la construction d'un véritable service public de l'aide aux victimes, connu et reconnu. Il doit répondre aux attentes des victimes, tant immédiatement après la crise que sur le temps long. À ce titre, il a suscité un vif intérêt de la part des différents interlocuteurs rencontrés.

Disposer d'un service public de l'aide aux victimes, c'est...



**1**

Avoir un service connu de l'ensemble des français, même s'ils n'y ont pas recours ;

**2**

S'appuyer sur les associations d'aide aux victimes, qui constituent le support du « guichet unique » dans l'objectif d'apporter un accompagnement humain, pluridisciplinaire et de proximité ;

**3**

Une réponse personnalisée apportée : une simple information, une orientation ou, si nécessaire, un véritable accompagnement dans la durée ;

**4**

Dépasser le seul prisme judiciaire, pour embrasser les différentes démarches qui émaillent le parcours des personnes victimes (relogement, reconversion professionnelle, reconnaissance du handicap etc.) ;

**5**

Améliorer le parcours des victimes grâce à une coordination territoriale organisée renforcée ;

**6**

« Aller vers » les personnes victimes, sans attendre qu'elles en fassent la démarche.



## Réfléchir et s'engager sur le retour à l'emploi des victimes

Après le drame qu'elles ont vécu de nombreuses victimes témoignent de leur difficulté, voire de leur impossibilité à reprendre la vie telle qu'elles la menaient avant et notamment à reprendre leur activité professionnelle lorsqu'elles en avaient une. Le sentiment de décalage, le traumatisme, le regard des autres, la perte de sens en ce qu'elles font, le sentiment de solitude remettent souvent en cause leur parcours professionnel.

Pour celles qui recherchent un emploi, celles qui souhaitent totalement changer de voie ou celles qui préfèrent simplement pouvoir reprendre leur ancienne carrière, il est impératif d'améliorer l'accompagnement en tenant compte de leur situation de victime.

Il s'agit de mieux prendre en compte les spécificités inhérentes aux victimes : lorsqu'on a vécu l'innommable, il est du devoir de la nation de leur porter une attention particulière.

La DIAV a décidé d'agir sur ce sujet crucial et de construire des réponses avec les principaux concernés : les victimes mais également les réseaux d'entreprises, les associations et les professionnels de l'emploi et de la formation.

Alors qu'une première convention avait été signée en 2017 avec Pôle Emploi et la DIAV afin d'apporter un accompagnement spécifique aux victimes de terrorisme, la délégation a décidé d'élargir les travaux aux victimes d'infractions pénales les plus graves.

La DIAV, qui ambitionne de formuler des recommandations pour améliorer le maintien et le retour à l'emploi des personnes touchées par des événements tragiques, a entamé en 2024 un cycle de concertations avec les acteurs du monde économique et de l'emploi, qu'ils soient privés ou publics. Les travaux se poursuivront en 2025 afin d'aboutir à des propositions concrètes à destination des personnes victimes et des employeurs.



© Crédit photo : Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

À l'occasion de la journée européenne des victimes le 22 février 2024, la délégation a rencontré la fédération du commerce et de la distribution (FCD) pour échanger et voir comment améliorer le retour à l'emploi des victimes.

## S'interroger sur l'image des victimes et les risques de leur diffusion

Lorsque votre vie bascule dans la tragédie, comment affronter les images terribles qui vous empêchent de faire votre deuil ou de surmonter votre traumatisme ? Après certains attentats ou drames à fort retentissement médiatique, des victimes, familles endeuillées ou proches témoignent de leur incompréhension et, parfois, de leur souffrance face à une visibilité qu'elles n'ont pas choisie.

À travers des témoignages bouleversants, la conférence « Images des victimes : réconcilier dignité humaine et liberté d'expression » organisée par la délégation a permis de faire avancer les réflexions sur l'image des victimes et leur diffusion dans les médias, en abordant notamment la question de leur accompagnement face à la médiatisation difficile à gérer, ou encore l'enjeu de sensibilisation du public et des professionnels.

Aux côtés de psychologues, acteurs associatifs mais également de journalistes, plusieurs victimes ont pris la parole et partager leur expérience : Isabelle Bernard, épouse de Dominique Bernard, professeur tué par un terroriste islamiste à Arras, David Fritz-Goeppinger, ex-otage au Bataclan le 13 novembre 2015, Didier Bulot, père de Mélanie, victime de féminicide, Marie Ruelle, dont le fils, Léo, a été tué dans l'attentat terroriste de Kouré, Nathalie Fouchet, dont la fille, Charline, a été tuée dans l'attentat, et Karima Meziène, dont le frère, Zahir, a été assassiné lors d'une fusillade à Marseille.



“

**Il s'agit de concilier la liberté d'expression et le droit à l'information avec la dignité des victimes et de leurs proches.**

**Avant de publier ou republier des images ou des récits, interrogeons-nous sur l'impact que cela peut avoir sur les victimes et leurs proches.**

**Rappelons-nous qu'elles pourraient être nous.**

**Pensons aux images parfois très violentes qui peuvent également toucher les plus jeunes.**

**Les images des victimes n'appartiennent pas à la société, leurs histoires non plus.**

**Nous pouvons tous contribuer à mieux protéger les victimes.**

**J'en appelle à la conscience de chacun d'entre nous. »**

**Alexandra Louis,**  
déléguée interministérielle  
à l'aide aux victimes

”

© Crédit photo : Ministère de la Justice/Thomas Hubert

# Identifier les besoins des victimes de la criminalité organisée pour mieux réparer les dégâts causés

Le 8 novembre 2024, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et le ministre de l'Intérieur se sont rendus à Marseille afin de présenter le dispositif gouvernemental de lutte contre la criminalité organisée.

Face à une menace grandissante, le ministre de la Justice s'est engagé à construire contre la criminalité organisée un appareil d'investigation, de répression et de détention plus puissant.

Le plan du ministère comprend une série de mesures immédiatement applicables et qui le resteront après l'intervention du Parlement, afin de répondre à l'urgence de la situation, en donnant à la Justice des moyens plus adaptés. Parmi les priorités fixées, celle la réparation des dommages causés aux victimes de la criminalité organisée a été présentée.

Aussi, dans le cadre de ce plan d'urgence, le garde des Sceaux a confié la mission à la délégation d'identifier les besoins des victimes de la criminalité organisée, comprendre et évaluer leurs attentes, pour proposer une série de recommandations permettant d'améliorer leur situation et renforcer l'accompagnement.



“

**Vous le savez, le garde des Sceaux est le ministre chargé des victimes.**

**Nous venons de rencontrer les associations et familles de victimes d'assassinats liés au trafic de stupéfiants.**

**Je veux leur dire tout mon soutien et la mobilisation de la Chancellerie.**

**Une mission particulière sera confiée à la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV), Alexandra Louis, dont je salue la présence avec nous aujourd'hui, pour évaluer les besoins spécifiques des victimes de la criminalité organisée, au plus près du terrain sur l'ensemble du territoire.**

**Il est notre devoir de ne pas les laisser seules face à ce fléau.**



**Didier Migaud,**  
garde des Sceaux,  
ministre de la Justice



© Crédit photo : Isabelle Harsin/Ministère de la Justice

Cette mission initiée en 2024 fera l'objet de travaux, auditions et déplacements tout au long de l'année 2025. Pour que la lutte contre la criminalité organisée, mais également la prise en charge de ses victimes, puissent définitivement changer d'échelle.

**2**

# Échanger avec toutes les victimes, rester à l'écoute de tous les partenaires institutionnels et associatifs

*Par son périmètre et les missions définies dans le décret en date du 7 août 2017, la délégation interministérielle à l'aide aux victimes est un acteur privilégié de tous les interlocuteurs concernés par l'aide aux victimes, et facilite les interactions entre eux.*

*La délégation agit en soutien de toutes les victimes, quel que soit le drame vécu, l'origine ou sa localisation géographique, et dialogue avec tous les acteurs de terrain, partenaires institutionnels et associatifs, professionnels et spécialistes de l'aide aux victimes.*

## Des réunions trimestrielles thématiques pour construire l'aide aux victimes aux côtés des partenaires associatifs

Outre le partenariat institutionnel avec la fédération France Victimes qui représente un ancrage solide du réseau de l'aide aux victimes au sein de territoire, la délégation s'est investie tout au long de l'année à nouer des liens étroits avec les associations de victimes qui, de façon complémentaire, apportent un regard précieux sur les travaux d'amélioration en matière d'accompagnement des victimes.

### Réunions trimestrielles avec les associations de victimes du terrorisme

Si les occasions ne manquent pas pour rencontrer les différentes associations de victimes, la délégation a souhaité se donner les moyens de développer et surtout de structurer les échanges de manière plus approfondie avec les associations de victimes qui mènent un travail non négligeable pour tirer de leur expériences, individuelles et collectives, des leçons pour le plus grand nombre.

En consacrant des temps réservés avec les représentants associatifs confrontés aux mêmes difficultés, il s'agit d'aborder les problématiques spécifiques rencontrées par les victimes dont la délégation pourrait se faire le relais, autant que possible, auprès du garde des Sceaux et, le cas échéant, des ministères compétents.

De façon à inscrire cet engagement dans la durée et à pérenniser ses actions, le choix a été fait d'organiser des temps d'échanges de manière régulière, ainsi avec des rendez-vous trimestriels. L'objectif de ces cycles de réunions trimestrielles est donc d'identifier les leviers et les perspectives d'amélioration des dispositifs d'accompagnement des victimes et de leurs proches, mais il permet également de présenter à ces partenaires associatifs les différents travaux en cours menés par la délégation et de faire mieux connaître notre activité au quotidien.

Dans ce cadre, les associations de victimes du terrorisme sont invitées, place Vendôme, depuis le printemps à prendre part aux réflexions afin de donner corps à des actions engagées ou soutenues de la Délégation.





© Crédit photo : Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

## Réunions trimestrielles avec les associations de victimes de la route

De même, et parce qu'il s'agit d'évoquer des sujets issus du terrain et de répondre à des besoins spécifiques, la Délégation a souhaité créer des espaces de travail avec les associations engagées dans l'aide et la défense des victimes de la route.

Ainsi, à l'occasion de la semaine de la prévention routière, une première réunion a été organisée le 31 mai 2024. Une deuxième réunion s'est tenue le 27 septembre, place Vendôme. Ce cycle de réunions, inscrit sur le long terme, est un temps d'échange essentiel pour donner la parole aux associations, écouter leurs doléances et comprendre leurs attentes en vue d'agir pour améliorer l'accompagnement des victimes de la route.

L'expérience de ces réunions démontre tout leur intérêt en ce qu'ils permettent de créer des synergies entre les entités associatives et, in fine, de créer du lien institutionnel et partenarial, afin de réfléchir aux questions qui inquiètent trop souvent les victimes des drames de la route.

Aussi, les problématiques des victimes sont diverses et malheureusement sous-estimées : exécution des peines, harcèlement en ligne et menaces, sentiment d'isolement dans le parcours judiciaire, déroulé de l'audience et accompagnement lors des procédures... ou encore création d'une journée d'hommage national.

Nourris par des témoignages forts de victimes dont la volonté de s'engager pour d'autres est admirable, ces échanges offrent l'occasion de mettre sur la table des sujets difficiles, de réfléchir collectivement à des pistes pour trouver des solutions satisfaisantes et d'engager les travaux nécessaires pour apporter des réponses concrètes, à la hauteur des enjeux.

Enfin, ces rendez-vous ont également été mis à profit pour communiquer sur la mise en place de dispositifs territoriaux que constituent les comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) dédiés à l'accompagnement des familles de victimes d'accidents mortels de la route.



# Focus partenaires

## Le Cn2r reconduit pour 5 ans, une confiance renouvelée



© Crédit photo : Centre national de ressources et de résilience

Lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le mardi 17 décembre 2024, les membres constitutifs ont voté à l'unanimité pour renouveler leur engagement en faveur du Cn2r pour les cinq prochaines années.

Après cinq ans d'existence, ce renouvellement marque une étape importante pour le Cn2r. Il témoigne de la reconnaissance du travail accompli et de la pertinence de notre mission : soutenir la recherche, la formation et l'information sur les psychotraumatismes, au service des professionnels, des personnes concernées et de leurs proches.

L'équipe du Cn2r reste engagée afin de participer activement à la feuille de route des cinq prochaines années avec les membres de l'assemblée générale. Ces perspectives nous motivent à relever les défis avec encore plus d'énergie et de créativité. Ensemble, grâce à cette dynamique collective, nous continuerons à faire progresser la compréhension des psychotraumatismes et l'accompagnement des personnes concernées.

### L'année 2024 du Cn2r en chiffres :

#### 2 dossiers thématiques

sur les violences sexuelles et les accidents de la voie publique

#### 3 fiches ressources pour les professionnels :

« Psychotrauma et journalistes »,  
« Psychotrauma et magistrats »,  
« L'accueil et le recueil de la parole de l'enfant »

#### 3 dossiers de recherche

sur la synthèse de la journée scientifique, le trauma vicariant et l'amnésie dissociative

#### 4 webinaires cliniques et de recherche

qui ont réuni plus de 900 participants

#### 12 articles d'actualité, 9 interviews

avec des membres de notre réseau



## + des projets de recherche

- Le développement d'un programme de recherche intégrant des études de cohorte afin d'analyser les trajectoires des personnes confrontées à des événements traumatiques ;
- Le financement de 3 appels à projets : une dernière année de doctorat et 2 post-doctorats dont un en partenariat avec la MIVILUDES sur les dérives sectaires ;
- Plusieurs collaborations autour de projets de recherche : traduction en français de l'échelle International Trauma Interview (ITI), « Martha » à la croisée de l'art et des neurosciences, l'épidémiologie du TSPT avec Santé Publique France



## + des projets de formation

- 95 membres des centres régionaux du psychotraumatisme formés aux outils diagnostiques et à la compréhension du trauma complexe ;
- Les collaborations avec des partenaires institutionnels : DIAV, CIIVISE, FFCRIAVS, FGTCI, ENM, Ville de Paris, Département du Nord...

## L'accompagnement des centres régionaux du psychotraumatisme

- La création d'un cloud et d'une trame de rapport d'activité consolidée ;
- La participation aux événements régionaux et l'accompagnement communication

The screenshot shows the homepage of the Centre National de Ressources et de Résilience (Cn2r) website. The header includes the Cn2r logo, navigation links (J'ai besoin d'aide, Je suis professionnel, Je suis chercheur, Ressources, Actualités, Le Cn2r), language selection (FR), and social media links (X, F, In, O, G, Q). The main banner features a dark background with a woman's face and the text: "Les psychotraumatismes existent et il est possible d'aller mieux." Below the banner are three cards: "Amnésie dissociative" (with a woman's face), "Violences sexuelles" (with a woman's face), and a card for "PSYCHOTRAUMA QUELLES THÉRAPIES POUR LES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES" featuring a photo of Fatima Le Griguer ATIG.

© Crédits photo : Centre national de ressources et de résilience

## Les cinq années du Cn2r en chiffres

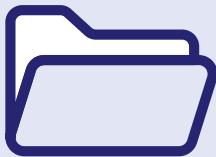


**180** sollicitations  
presse



**22 575** abonnés  
sur les réseaux sociaux  
et **3 040** abonnés  
sur les newsletters

**50** partenaires  
institutionnels et associatifs



**15** dossiers thématiques  
et de recherche comptant  
de nombreuses fiches pratiques

**12** lauréats des bourses  
d'appels à projets de recherche



**10** événements  
scientifiques réunissant  
au total **3 260** participants



**30** vidéos créées  
pour YouTube dont **14 interviews**  
des membres de notre réseau



**40** centres régionaux  
du psychotraumatisme  
et antennes départementales  
accompagnés

**120** professionnels  
des centres régionaux  
du psychotraumatisme formés



© Crédits photo : Centre national de ressources et de résilience

## Les coordonnateurs nationaux, en première ligne pour soutenir les victimes de Trévise (Paris) et Tivoli (Marseille)

Parmi les nombreuses actions menées, la délégation assure le bon déroulement des missions des coordonnateurs nationaux, mandatés par le Premier Ministre pour accompagner les personnes victimes d'importants accidents collectifs.

Après les drames de Brétigny-sur-Orge le 12 juillet 2013, de Millas le 14 décembre 2017 et du terrible crash aérien d'Ethiopian Airlines le 10 mars 2019, deux binômes ont œuvré en 2024 au bénéfice des victimes de l'explosion de la rue de Trévise à Paris et de la rue de Tivoli à Marseille. Ces coordonnateurs ont été sélectionnés suivant leurs compétences, leurs sens de l'écoute et leur connaissance de l'écosystème de l'aide aux victimes.

Ils font ainsi la synthèse entre l'expertise technique et une attitude profondément bienveillante. Un accompagnement pour guider celles et ceux qui en ont le plus besoin.

En effet, le rôle des coordonnateurs consiste à créer du lien entre les victimes, d'une part, et les différents interlocuteurs étatiques, judiciaires et associatifs d'autre part, mais également les assureurs. Leur objectif est de faciliter le parcours des victimes sur tous les plans, aussi bien indemnités, administratifs, juridiques, que psychologiques.

Ils sont ainsi des moteurs pour favoriser l'accompagnement des personnes victimes, en lien constant avec la délégation interministérielle à l'aide aux victimes.

Ce dispositif ayant largement fait ses preuves, le Gouvernement a dès lors missionné la délégation pour œuvrer à sa pérennisation, créer un vivier de coordonnateurs et poser les fondations d'un statut leur permettant d'être déployés rapidement et efficacement dans le cadre d'un événement dramatique nécessitant une prise en charge spécifique.

Enfin, l'enjeu de cette mission est de prendre en compte la dimension collective des catastrophes, puisque de nombreuses personnes qui, auparavant, ne se connaissaient pas, deviennent soudainement liés par un destin tragique ; forment une communauté de destins. Nos coordonnateurs sont donc en lien constant avec les associations de victimes et les collectifs et, si des difficultés apparaissent, font le trait d'union entre les différents acteurs.

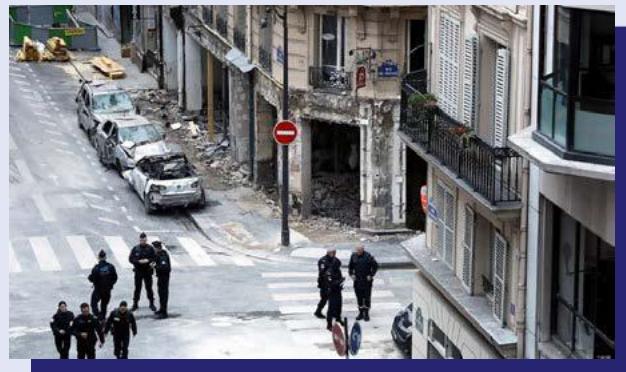
## FOCUS

Quatre coordinateurs ont été engagés sur le territoire métropolitain pour accompagner les victimes des explosions de la rue de Trévise, à Paris, et la rue de Tivoli, à Marseille. Ils ont assisté les victimes dans leurs relations avec l'autorité judiciaire et étatique, tout en garantissant leurs droits auprès des assureurs et acteurs institutionnels travaillant à leurs indemnisations. Concernant l'explosion de la rue de Trévise, les coordonnateurs sont Jacques Hebrard, Général (2S) de gendarmerie, et Dominique Ferriere, magistrat honoraire.

Concernant l'explosion de la rue de Tivoli, les coordinateurs sont Emmanuel Douhaire, administrateur judiciaire retraité, et Edouard Verneuil, juge de proximité en retraite.

Tout au long de l'année 2024, et surtout depuis le début de leur mission, ces quatre coordinateurs ont été des relais précieux de la délégation sur le terrain, des partenaires profondément engagés au service d'un accompagnement pluridisciplinaire, digne et humaine de toutes les personnes victimes, de leurs proches et de leurs familles, à Paris et à Marseille.

### Explosion de la rue de Tivoli ▶



#### ▲ Explosion d'un immeuble rue de Trévise



## 3 questions à...



### Jacques Hebrard, coordonnateur de la mission Trévise

#### Quel est votre souvenir le plus marquant sur la mission de coordination Trévise ?

La réception des victimes les plus gravement blessées dans nos bureaux, à la délégation, au début de notre mission.

Puis toutes les difficultés que nous avons rencontrées pour faire avancer leur indemnisation.

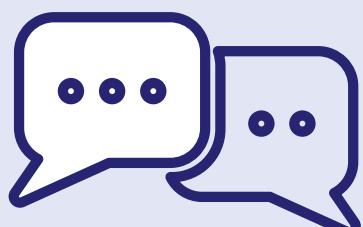
#### Qu'est-ce qui vous a le plus motivé lors de cette mission ?

Débloquer une situation qui était au point mort jusqu'à la mise en œuvre de l'accord-cadre, même si le processus s'est avéré long et fastidieux.

#### Quels enseignements tirez-vous de vos différentes expériences ?

Les coordonnateurs doivent être désignés dès lors que la catastrophe se produit.

Pour la mission Ethiopian - même si la nature et le contexte de la catastrophe sont différents - nous avons réussi à tisser des liens forts avec les victimes, ce qui n'a jamais été possible avec celles de Trévise.



### Dominique Ferriere, coordonnateur de la mission Trévise

#### Quel est votre souvenir le plus marquant sur la mission de coordination Trévise ?

L'une des grandes avancées du dossier Trévise est l'étude faite au départ par les trois administrations centrales (direction des Affaires civiles et du Sceau, direction du Trésor et direction des collectivités territoriales) sur la possibilité pour une collectivité locale de participer à un accord-cadre et d'indemniser pour le compte de qui il appartiendra en cas d'accident collectif caractérisant la condition d'intérêt général requise pour l'utilisation de fonds publics. C'est ce qui a débloqué les choses en permettant la mise de fonds par la Ville de Paris.

#### Qu'est-ce qui vous a le plus motivé lors de cette mission ?

Je pense qu'il est vraiment utile de démontrer la faisabilité d'un dispositif d'indemnisation des victimes dans le cas particulier de l'intervention de plusieurs assureurs afin que cette situation ne fasse pas obstacle à un accord-cadre. Je pense que cela a pu contribuer à envisager le même dispositif pour Tivoli à Marseille où c'est d'ailleurs le même opérateur qui a été choisi pour l'instruction des dossiers individuels et l'interface entre les victimes et les assureurs.

#### Quels enseignements tirez-vous de vos différentes expériences ?

La nécessité que les coordonnateurs soient désignés aussitôt l'accident.

## À la rencontre de tous les partenaires institutionnels pour améliorer l'aide aux victimes



### ▲ **Vanessa Perree, directrice de l'AGRASC :**

Échanges sur l'affectation des biens mobiliers et immobiliers au bénéfice des associations d'aide aux victimes, réflexions sur l'extension des délais de saisine de l'AGRASC pour indemnisation des parties civiles.



### ▲ **Yaël Braun-Pivet, présidente de l'Assemblée nationale :**

Échange sur les travaux portés par la délégation et le guichet unique des victimes.



### ▲ **Patricia Miralles, secrétaire d'État auprès du ministre des Armées, chargée des Anciens combattants et de la Mémoire :**

Discussions sur l'accompagnement des victimes d'attentats reconnues victimes civiles de guerre, des actions mémorielles et de l'accompagnement des militaires blessés psychiquement.



© Crédits photo (de haut en bas et de gauche à droite) : Ministère de la Justice/Christophe Ruiz, délégation interministérielle à l'aide aux victimes

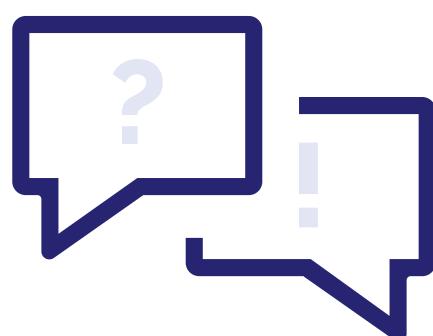


▲ **Frédéric Valletoux, ministre délégué en charge de la Santé et de la prévention :**

Entretien sur l'accompagnement médico-psychologique des personnes victimes notamment en matière de psychotraumatisme.

▲ **Sarah El Hairy, ministre déléguée chargée de l'Enfance, de la Jeunesse et des Familles :**

Présentation et échanges sur les travaux communs en matière d'accompagnement des mineurs victimes.



**3**

# Agir au plus près du terrain, en France et par-delà nos frontières

Pour être présent auprès de ceux qui en ont le plus besoin et apporter des solutions concrètes, l'action de la délégation interministérielle à l'aide aux victimes ne se limite pas à la métropole et aux Outre-mer.

En France, sur le continent européen ou à l'international, la délégation a organisé et participé à de multiples événements, déterminée à fédérer l'ensemble des acteurs de l'aide aux victimes.

## Le soutien aux comités locaux d'aide aux victimes mis en place sur tout le territoire

De par son caractère interministériel, la délégation est engagée auprès des acteurs de terrain pour soutenir les actions mises en œuvre, à l'échelon départemental, en bonne déclinaison des orientations nationales de la politique publique d'aide aux victimes.

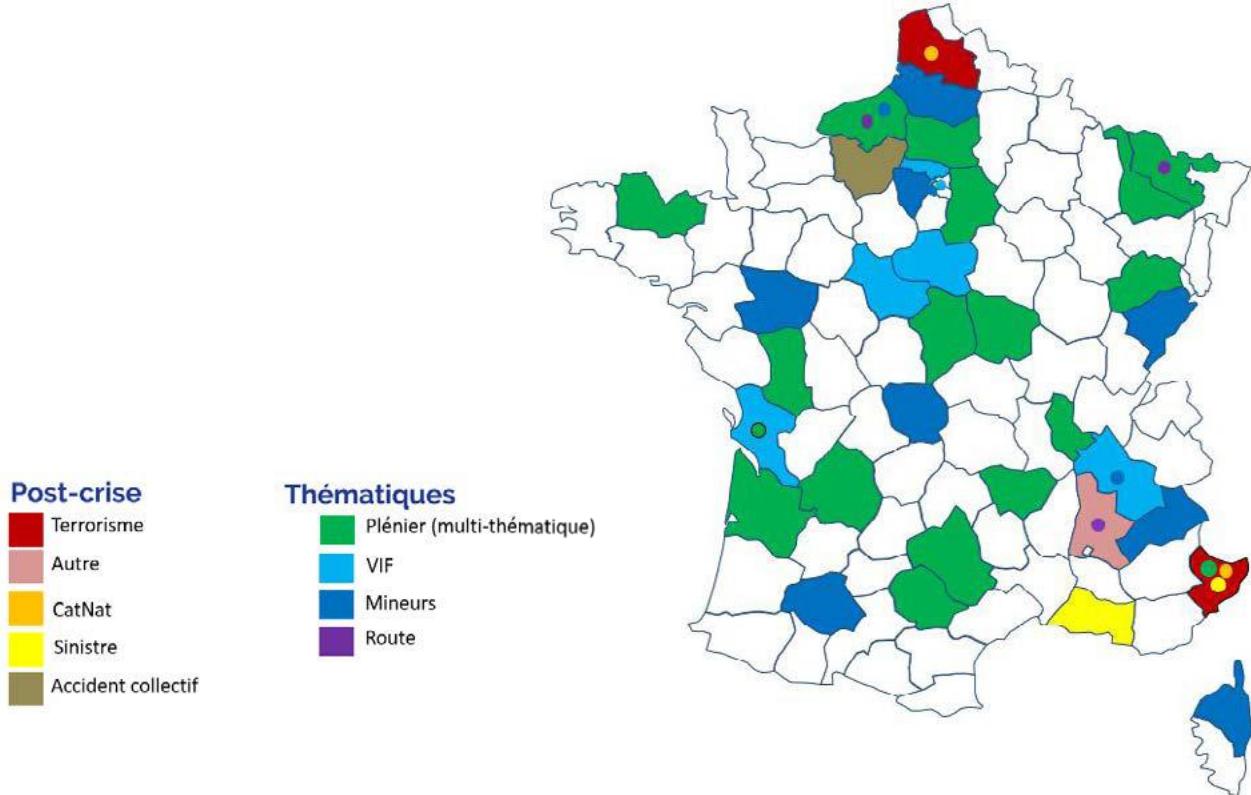
En assurant le suivi des comités locaux d'aide aux victimes (CLAV), la délégation interministérielle recueille le fruit des échanges lors de la réunion des CLAV organisés et co-présidés par les préfets de département et les procureurs de la République avec l'ensemble des partenaires locaux concernés.

Souhaitant saisir les enjeux au plus près de la réalité de terrain, et se nourrir des retours de tous les partenaires, la délégation a participé, en 2024, à plus de 30 CLAV qui se sont tenus sur l'ensemble du territoire.

Pour garantir efficacité et cohérence, le comité local d'aide aux victimes (CLAV) s'appuie sur le schéma départemental de l'aide aux victimes (SDAV) qui est établi, à partir d'un état des lieux actualisé des dispositifs d'aide aux victimes existants, les priorités identifiées ainsi que les perspectives à venir dans le département.

Au 31 décembre 2024, 76 territoires sont dotés de schémas départementaux d'aide aux victimes. Les derniers documents, qui comprendront les dispositifs locaux les plus récents, sont en cours de finalisation.

### Les comités locaux d'aide aux victimes en 2024





## FOCUS

### Des CLAV post-crise

La délégation s'est investie aux côtés d'acteurs locaux engagés lorsque leur territoire a été touché par des crises majeures, qu'il s'agisse d'actes à caractère terroriste (Alpes-Maritimes, Bas-Rhin, Pas-de-Calais) ou d'intempéries causant d'immenses dégâts et de nombreuses victimes (Pas-de-Calais).

De même, la délégation demeure très attentive au suivi des dispositifs mis en place dans la Drôme suite à la rixe meurtrière de Crépol du 19 novembre 2023. Elle assiste ainsi à tous ces CLAV qui continuent d'être réunis régulièrement afin d'assurer un accompagnement adapté de toutes les victimes dans la durée.

### L'installation des « CLAV route »

Comme initié après le Comité interministériel de la sécurité routière du 17 juillet 2023, la délégation s'est pleinement impliquée à la conception d'outils visant à la mobilisation du CLAV dédiés à l'accompagnement des familles endeuillées suite à un accident mortel sur la route.

Retenu comme le dispositif d'accompagnement idoine permettant d'améliorer la coordination des acteurs locaux (OPJ, élus, autorité judiciaire, associations, médecin...) et d'assurer une attention toute particulière aux familles, ce depuis le constat du décès et tout au long du parcours judiciaire auquel elles se trouvent confrontées.

### Des CLAV thématiques en lien avec des enjeux victimaires forts

Parce qu'ils s'inscrivent désormais pleinement dans le paysage de l'aide aux victimes, la délégation a recensé les instances du CLAV dédiées aux violences intrafamiliales (CLAV VIF) et ceux consacrés aux questions spécifiques concernant les mineurs victimes (CLAV Mineurs), encourageant activement à leur déploiement de façon pérenne sur tout le territoire.

Ces rencontres, toujours très riches, permettent d'aborder des problématiques relevant des spécificités, des exigences et des ressources propres à chaque territoire, mais sont aussi l'occasion de saluer les bonnes pratiques instaurées par les acteurs intervenants au sein du réseau local. C'est à la faveur de ces pratiques professionnelles éprouvées par les acteurs locaux que la politique de l'aide aux victimes gagne en pragmatisme et en efficacité.

Dans ce contexte, la délégation assure l'animation du réseau des référents « aide aux victimes » au sein des services de préfecture qui sont en lien étroit avec les parquets et leur apporte son soutien dans le travail de mise en œuvre de l'aide aux victimes mené au niveau local.

À l'instar des CLAV dédiés à la protection des mineurs, une « boîte à outils » a été conçue par la délégation interministérielle à l'aide aux victimes, en lien avec la délégation à la sécurité routière (DISR) pour faciliter appropriation d'une nouvelle thématique par les acteurs locaux, en premier lieu les préfets et procureur de la République, co-présidents du CLAV.

Ces CLAV s'appuient sur les travaux d'amélioration de l'annonce des décès et du traitement respectueux du défunt et de ses proches, pilotés par la DIAV, et notamment la circulaire interministérielle.

Près d'une quinzaine de comités locaux d'aide aux victimes ont et déjà réunis dans les territoires, mais l'impulsion a véritablement été donnée à l'occasion d'un déplacement conjoint, inédit, de la DIAV et la DISR en Moselle.



© Crédits photo : Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

## Déplacement interministériel à Metz sur la thématique des drames de la route

Le 18 décembre 2024, la DIAV et la DISR se sont réunies sur le sujet de l'aide aux victimes des drames de la route, et sur la question de l'accompagnement des familles endeuillées et proches des victimes.

Dans un premier temps, une table ronde s'est tenue au sein de la préfecture de Moselle, réunissant plusieurs associations de victimes implantées localement et les associations d'aide aux victimes du réseau France Victimes. Le témoignage précieux des parents endeuillés comme de professionnels, ont rappelé l'importance d'un accompagnement bienveillant à mener auprès des familles et proches des victimes.

Un temps d'échange a ensuite été organisé aux côtés de l'Escadron départemental de sécurité routière (EDSR) de la Moselle. L'occasion pour ces gendarmes, en première ligne sur le terrain, au contact des victimes, de présenter leurs missions, leurs défis et leurs perspectives pour l'avenir.

Enfin, la journée s'est achevée par la première réunion du CLAV dédié à l'accompagnement des familles de victimes des drames de la route. Acteurs institutionnels, forces de sécurités intérieures, autorité judiciaire, associations, élus : tous ont partagé leurs retours d'expérience et nourri les réflexions pour un meilleur accompagnement des familles. Ce CLAV a également inauguré la diffusion de la « boîte à outils » comprenant des supports visant à faciliter, sur l'ensemble du territoire, l'installation des CLAV dédiés.



# Journée nationale en hommage aux victimes du terrorisme, organisée à Arras

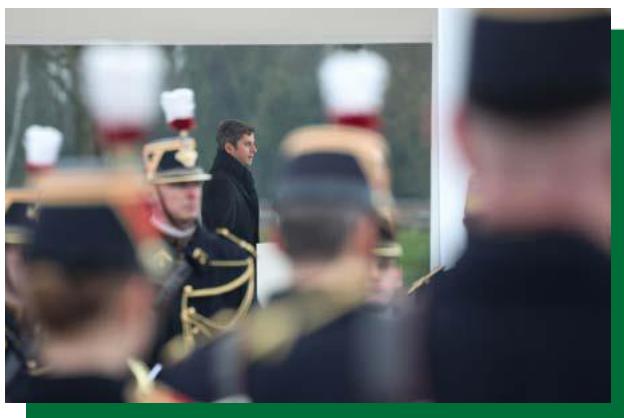
Depuis 2017, la journée nationale et européenne d'hommage aux victimes de terrorisme est instaurée le 11 mars.

La cérémonie d'hommage s'est déroulée en 2024 à la citadelle d'Arras, ville qui fut touchée quelques mois auparavant par l'attentat ayant conduit à la mort de Dominique Bernard, professeur de français.

La délégation interministérielle à l'aide aux victimes et les services du Premier ministre ont œuvré ensemble à l'organisation de cette journée.

Cet événement a rassemblé les victimes et familles de victimes, les acteurs associatifs, les élus des communes touchées par les attentats ainsi que les élus de la nation et membres du Gouvernement. Cette commémoration a été ponctuée par les discours d'élèves et de professeurs des lycées Gambetta où exerçait Dominique Bernard et de Conflans-Sainte-Honorine où enseignait Samuel Paty.

Le Premier ministre a rappelé dans son discours l'importance de la mémoire et du souvenir pour les victimes et plus globalement pour notre société.



À la suite de la cérémonie, le Premier ministre a remis à dix-huit personnes la médaille nationale de reconnaissance aux victimes du terrorisme (MNRVT).

“

**Alors ce 11 mars, toute la France fait corps, partage la mémoire et se souvient de toutes celles et ceux qui sont morts sous les coups ou sous les balles.**

**Elle s'incline devant tous ceux qui ont perdu la vie, ceux qui souffrent dans leur chair et dans leur esprit, parce qu'ils étaient les visages de la France et de notre art de vivre.**

**Parce qu'ils vivaient d'insouciance, de culture, de savoir.**

**Parce qu'ils vivaient libres et chérissaient cette liberté.**

**Toutes les victimes du terrorisme sont des hérauts de la liberté.**

**Et pour eux, nous ne devons jamais oublier.**

**Jamais renoncer.**

**Gabriel Attal,  
Premier ministre**

”

# Rencontrer les délégations étrangères pour échanger les bonnes pratiques entre les pays

Se déplacer dans le monde :

*The United Nations International Conference on victims of terrorism 2024...*



En octobre 2024, la délégation s'est rendue à Vitoria-Gasteiz, en Espagne, afin de participer à l'United Nations International Conference on victims of terrorism. Dans le cadre de son engagement en faveur des victimes du terrorisme, la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes a participé à cette rencontre organisée par l'ONU, réunissant plusieurs délégations internationales.

Cet événement a permis de renforcer les coopérations existantes entre les différents États, mais également d'établir de nouveaux partenariats stratégiques. En effet, les discussions ont approfondi la coopération en matière de gestion de crise et d'accompagnement des victimes du terrorisme, enjeu essentiel de résilience au sein de nos sociétés.

La déléguée a notamment pu échanger avec Montserrat Torija Noguerales, directora general de apoyo a víctimas del terrorismo, afin de diffuser les bonnes pratiques mises en place au sein de nos pays et d'évoquer de nombreuses coopérations à venir pour renforcer l'aide aux victimes en France, en Espagne et, plus globalement, en Europe.





UNITED NATIONS  
OFFICE OF COUNTER-TERRORISM  
UN Counter-Terrorism Centre (UNCCT)



GOBiERNO  
DE ESPAÑA  
MINISTERIO  
DE ASUNTOS EXTERIORES Y COOPERACIÓN



GOBiERNO  
DE ESPAÑA  
MINISTERIO  
DEL INTERIOR



Ayuntamiento  
de Vitoria-Gasteiz  
Vitoria-Gasteizko  
Udala



# UNITED NATIONS INTERNATIONAL CONFERENCE ON VICTIMS OF TERRORISM

8-9 OCTOBER, 2024 • VITORIA-GASTEIZ, SPAIN



La délégation a également rencontré Ana Izar, Head of victims of Terrorism Unit au sein de l'United Nation Counter-Terrorism Center, et Mauro Miedico, United Nations Counter-Terrorism Centre (UNCCT). Ces échanges ont permis de renforcer la coopération entre la France et les organisations internationales.

La France, pays expérimenté et pionnier en matière d'accompagnement de prise en charge des victimes, a pu présenter le mécanisme d'aide aux victimes ayant court sur le territoire national, et ainsi proposer son assistance et son expertise dans la mise à jour des doctrines de différents pays membres de l'United Nations Office of Counter-Terrorism.

Acteur majeur de l'aide aux victimes en France, la délégation a enfin renforcé ses liens avec l'association française des victimes du terrorisme. Ces échanges ont permis d'identifier des pistes concrètes pour améliorer l'accompagnement des victimes et renforcer les mécanismes de protection et de reconnaissance de leurs droits. La protection des victimes est un impératif moral. Le dialogue international initié dans ce cadre constitue une avancée essentielle pour développer des réponses collectives et adaptées, alliant humanité, résilience et détermination.

“

**La lutte contre le terrorisme est devenue un des défis mondiaux majeur pour notre siècle.**

**Oui, le terrorisme n'a pas de frontières.**

**Ses victimes, non plus.**

**La présence des nombreuses délégations, issues des quatre coins du monde, nous le rappelle : barbarie et haine ne connaissent aucune limite.**

**Tous, sommes touchés par le pire.**

**C'est la raison pour laquelle notre action doit être collective.**

**Alexandra Louis,**  
discours prononcé lors de l'événement  
organisé par l'ONU



© Crédits photos (page gauche et droite) : Délégation interministérielle à l'aide aux victimes

## **... et recevoir au ministère de la Justice : entretien avec Jessica Mamoni Goma, magistrate congolaise engagée dans la défense des droits des femmes**

Le 10 avril 2024, la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes a reçu Jessica Mamoni Goma, magistrate congolaise engagée dans la défense des droits des femmes et membre du programme de personnalités d'avenir du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères de la France.

Cet échange a permis d'évoquer les particularités en matière d'accompagnement des victimes en France et en République du Congo. Madame Mamoni Goma a ainsi pu présenter à la délégation ses travaux en tant que présidente du Groupe de Réflexion Contre les Violences basées sur le genre au Congo mais également son approche professionnelle concernant l'aide aux personnes victimes de violences conjugales.

De son côté, la DIAV a fait part des dispositifs existant en France pour la protection et l'accompagnement de ces victimes tels que le pack « Nouveau départ » ou encore les Maisons des femmes.



**DIAV**

**Délégation interministérielle  
à l'aide aux victimes**

13, place Vendôme - 75042 Paris cedex 01

**Contact :** 01 44 77 64 71  
[diav.sec@justice.gouv.fr](mailto:diav.sec@justice.gouv.fr)